

# Le fer de lance

## NOUVEAU GOUVERNEMENT À TRIBORD



NÉGOCIATION 2020

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

COLLOQUE PÉDAGOGIQUE



# MOT DU PRÉSIDENT

## Élection de la CAQ : la population québécoise a parlé!

Un vent de changement a balayé le Québec. Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, la population du Québec a porté au pouvoir la Coalition avenir Québec (CAQ) en élisant 73 députés, lui permettant, non seulement de montrer la porte au Parti libéral du Québec (PLQ), mais également de former un gouvernement majoritaire.

Les électrices et les électeurs ont clairement exprimé leur désaccord relativement aux politiques d'austérité et aux coupes budgétaires dans les services à la population mises en œuvre par les libéraux. Il faut se le rappeler, le passage des libéraux au pouvoir a fait mal au milieu de l'éducation.

Contrairement au précédent, le nouveau gouvernement semble vouloir hisser l'éducation en haut de la liste des priorités. C'est d'ailleurs ce qu'affirmait François Legault au lendemain de son élection. Ce n'est toutefois qu'au fil des décisions qu'il prendra que nous pourrons constater s'il a une réelle volonté de passer de la parole aux actes.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des sujets liés à l'éducation, il y a lieu de se remémorer quelques-uns des engagements pris par la Coalition avenir Québec lors de la dernière campagne électorale. En voici quelques-uns :

- Offrir la maternelle 4 ans pour tous;
- Limiter le nombre d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes ordinaires;
- Ouvrir plus de classes spécialisées;
- Rendre l'école obligatoire jusqu'à 18 ans;
- Remplacer les commissions scolaires par des centres de service;
- Augmenter le salaire du personnel enseignant en début de carrière en éliminant les quatre (4) premiers échelons.

Force est de constater que le prochain ministre de l'Éducation (M. Jean-François Roberge, ancien enseignant) aura du pain sur la planche pour mener à bien toutes les opérations et les engagements.

Il faudra aussi observer comment se comportera la partie patronale lors de l'imminente négociation de notre convention collective nationale qui arrivera à échéance le 31 mars prochain. Le personnel enseignant sortira-t-il gagnant d'une négociation avec un gouvernement de centre droit qui n'affiche pas particulièrement de sympathie envers la cause syndicale?

Par ailleurs, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) enclenchera, dès le 5 novembre prochain, le processus de consultation des membres des syndicats affiliés. Un questionnaire sera disponible en ligne afin de recueillir vos préoccupations et vos commentaires. Il s'agit d'une première étape dans l'élaboration du cahier de demandes

syndicales en vue du renouvellement de la convention collective. Parallèlement, les syndicats locaux consulteront leurs membres lors de leurs assemblées générales respectives afin d'alimenter les travaux du Conseil fédératif de négociation (CFN). C'est lors de l'assemblée générale de janvier 2019 que le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) consultera ses membres pour établir ses mandats de représentation. Les membres du SERL choisiront quelles améliorations ils souhaitent et muniront le conseil d'administration de mandats de négociation à faire valoir lors des réunions du CFN.

Dans un autre ordre d'idées, nous suivrons de près les discussions portant sur la réforme du mode de scrutin. Le nouveau gouvernement respectera-t-il sa promesse de revoir le mode de scrutin? Rappelons que la CAQ a signé en mai dernier, une entente avec le Parti québécois et Québec solidaire s'engageant à travailler ensemble pour réformer le mode de scrutin actuel (uninominal à un tour) afin de tenir compte de la nouvelle réalité politique du Québec.

Cette réforme devient encore plus nécessaire lorsque l'on constate la disproportion du nombre de sièges occupés par rapport au pourcentage de votes recueillis par la CAQ. Notons que le présent gouvernement est majoritaire avec seulement 37,4% des voix exprimées par la population votante. Un mode de scrutin de type proportionnel mixte compensatoire n'engendrerait pas ce type de distorsion. Permettrait-il de rétablir la confiance de la population envers les institutions démocratiques? C'est ce que l'on souhaite.

En terminant, nous tenons à dénoncer la précipitation et la manière dont le gouvernement a relancé, dans l'espace public, le dossier du port des symboles religieux pour les fonctionnaires de l'État. Dans un dossier aussi sensible et émotif que celui-ci, l'improvisation est inacceptable et une prise de position sans consensus ne fera que jeter de l'huile sur le feu et attiser les tensions sociales. Souhaitons qu'une discussion franche, réfléchie et respectueuse soit entamée pour clore définitivement ce dossier qui traîne depuis une dizaine d'années.

Syndicalement vôtre!

Guy Bellemare  
Le président

MOT DU PRÉSIDENT	2
CALENDRIER	4
NÉGOCIATION 2020	4
PRENDRE LA PAROLE ET AFFIRMER SON EXPERTISE EN TANT QUE PROF	5
LES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, PAS D'URGENCE!	6
LA NOUVELLE AUTONOME	8
PROJETS ÉDUCATIFS: CONSULTATION À VENIR	9
NORMES MINIMALES DE TEMPÉRATURE DANS LES LOCAUX DE CLASSE	9
AVIS DE RECHERCHE: ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS	10
COLLOQUE PÉDAGOGIQUE DU SERL: RÉSERVEZ LE 24 JANVIER À VOTRE AGENDA	10
DEMANDES DE SUPPLÉANCE: LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE EST TOUJOURS EN VIGUEUR	11
C'EST PARTI POUR LES CONCOURS DU MOUVEMENT HÉROS	11
MANIFESTATION	12
SEMAINE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE (SPEP)	13
CONSEIL DES COMMISSAIRES: LE CAUCHEMAR DES SÉANCES D'OCTROI DES CONTATS D'AOÛT 2018 DÉNONCÉ	14
ENGAGEMENT ÉLECTORAUX DE LA CAQ: GARDONS L'OEIL OUVERT	15
FAIRE RESPECTER SA PÉRIODE DE REPAS	16
BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE: LA FAE REMET DES BOURSES À DEUX ÉTUDIANTES	17
LA PROPORTIONNELLE: C'EST MAINTENANT!	17



LE FER DE LANCE Volume 21 n°2 • 5 novembre 2018

ÉDITEUR Syndicat de l'enseignement de la région de Laval  
1717, rue Fleetwood Laval (Québec) H7N 4B2  
Téléphone: 450 978-1513 • Télécopieur: 450 978-7075  
[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca) • [reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

RÉDACTION André Arsenault, Guy Bellemare, Jennifer Gagnon, Manon Lafrance, Guylaine Martel, Pierre Morin et Micheline Roby

COLLABORATION Lise Bureau, Natalie Chaho, Jennifer Gagnon, Sylvie Lafleur, Manon Lafrance et Ève-Emmanuelle Rivard

CONCEPTION GRAPHIQUE Passerelle bleue

INFOGRAPHIE Ève-Emmanuelle Rivard

IMPRESSION Syndicat de l'enseignement de la région de Laval

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES Shutterstock

HEURES D'OUVERTURE Du lundi au jeudi : de 8 h à 17 h  
Vendredi : de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 15 h 30

Quoi?	Dates?	Heures?	Où?
<b>Assemblée des déléguées et délégués</b>	6 novembre 2018	16 h 30	Le Palace
<b>Soirée d'information comité-école EHDA et référence à la direction</b>	7 novembre 2018	17 h	SERL
<b>Conseil des commissaires</b>	14 novembre 2018	19 h 30	CSDL
<b>Assemblée des déléguées et délégués</b>	20 novembre 2018	16 h 30	Holiday Inn
<b>Assemblée générale</b>	27 novembre 2018	17 h 15	SERL
<b>Assemblée des déléguées et délégués</b>	4 décembre 2018	16 h 30	Château Royal
<b>Soirée d'information sur le RREGOP</b>	5 décembre 2018	17 h	SERL

## NÉGOCIATION 2020

La procédure en vue du renouvellement de la convention collective nationale est déjà établie puisque le calendrier syndical de la négociation a été adopté au mois d'août dernier.

L'une des étapes importantes de cette procédure est la consultation des membres des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Cette consultation fait partie intégrante des étapes qui permettront à la FAE d'élaborer le cahier de demandes syndicales.

Pour participer à la consultation, ayez en main le carton de la FAE, reçu par courrier interne. Ce carton contient un mot de passe pour accéder à la consultation vous permettant ainsi de remplir le questionnaire en plusieurs temps. Chaque carton est muni d'un mot de passe différent. Il est important de le conserver si vous devez interrompre momentanément votre session.

Nous vous invitons à participer en grand nombre à cette consultation. La voix des enseignantes et des enseignants du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) doit être entendue. C'est votre chance d'être partie prenante de l'élaboration des demandes syndicales, et ce, dans le but d'améliorer vos conditions de travail.

À la suite de cette consultation, les différentes instances du SERL seront à leur tour consultées (assemblée des déléguées et délégués et assemblée générale) afin d'établir les mandats de négociation du SERL.

**Merci de votre participation!**



# PRENDRE LA PAROLE ET AFFIRMER SON EXPERTISE EN TANT QUE PROF

La profession enseignante est bien souvent mise à mal, tant dans les espaces publics qu'au sein même de nos établissements d'enseignement. On ne reconnaît que très peu ou pas du tout l'expertise des enseignantes et des enseignants, quoiqu'on les interpelle régulièrement sur des enjeux d'ordre pédagogique ou professionnel.

On nous demande constamment d'être des professionnels, mais on nous traite en exécutants. On prône la différenciation et l'adaptation de tout, tout le temps, mais on nous forme aux mêmes approches et recettes à la mode sans prendre en compte les différents contextes ou les moyens mis à notre disposition. On dit vouloir valoriser notre profession et mieux reconnaître notre travail, mais on brandit toujours la formation continue comme solution à tous les maux en éducation. En fait, nous sommes responsables de tout, mais nous ne décidons de presque rien.

À l'aide de quelques mises en situation pratiques, qui s'appuient sur des problèmes concrets déjà rencontrés, le *Petit guide d'affirmation professionnelle* propose des outils

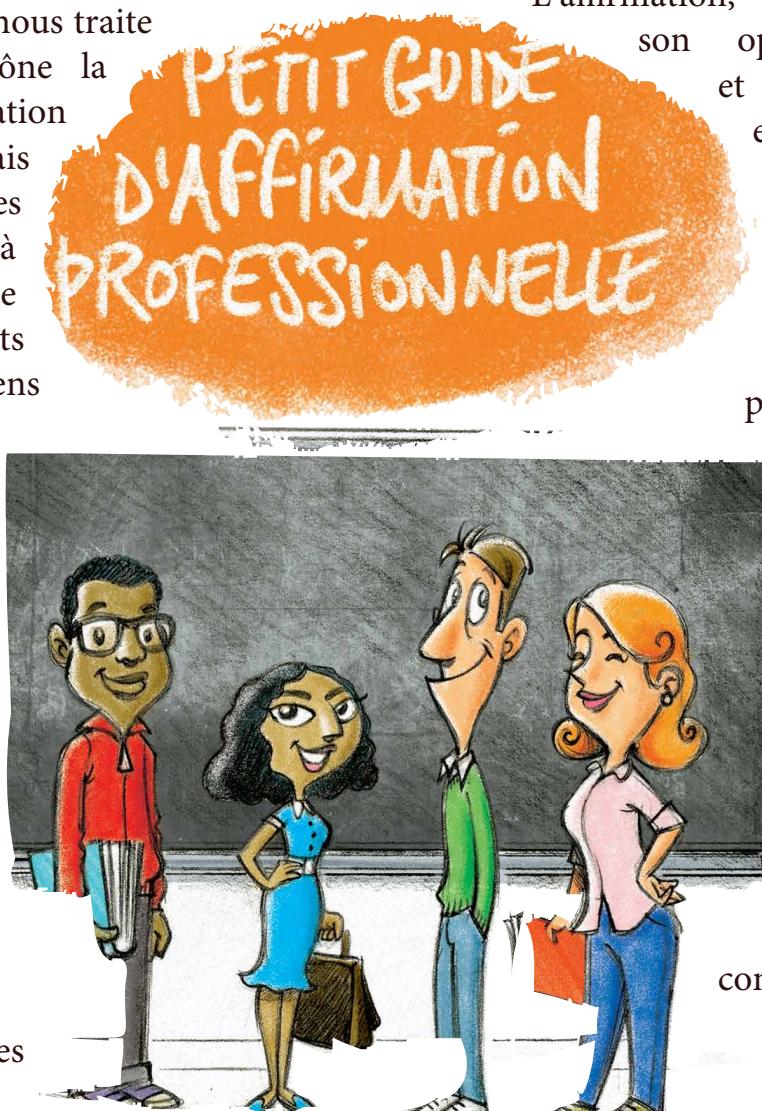
qui constituent autant de réponses pour mieux affirmer votre expertise.

Vous n'avez pas votre *Petit guide d'affirmation professionnelle* en main? Téléchargez-le ou demandez-le à votre syndicat local!

C'est quoi, l'affirmation professionnelle?

L'affirmation, c'est savoir exprimer son opinion, ses sentiments et ses besoins. C'est exprimer ce que nous ressentons. L'affirmation professionnelle est une attitude intérieure qui consiste à croire que nous avons une valeur. C'est le pouvoir d'agir par rapport à ses besoins, à son environnement. Elle prend son origine dans la capacité d'énoncer clairement ce que l'on est, personnellement et professionnellement.

Pour se défendre et se protéger, il faut donc être capable d'exprimer notre expertise, nos convictions et nos limites dans le respect de notre profession. Il faut même parfois apprendre à dire non, dans le respect de notre contrat de travail, mais aussi de notre santé, physique et psychologique.



# LES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, PAS D'URGENCE!

En décembre 2017, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, annonçait en grande pompe le retour des «cours» d'éducation à la sexualité dès septembre 2018. En toute hâte, il a imposé de nouveaux contenus.

L'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) confère au ministre le pouvoir de «prescrire des activités ou des contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves et prévoir des conditions d'exemptions». C'est par cette mécanique qu'il a introduit de nouveaux contenus à transmettre aux élèves. Bien qu'il soit souhaitable de réintroduire l'éducation à la sexualité à l'école, nous devons dénoncer le fait que, dans son empressement, le Ministre n'a pas consulté les représentants du personnel enseignant à ce sujet. Nous avons donc appris la nouvelle par les médias sociaux...

## Cours ou contenu?

Il faut rappeler qu'un «contenu» au sens de la loi n'est pas un «cours» proprement dit. Un contenu peut varier d'une année à l'autre et ne fait pas l'objet d'évaluation. De plus, la transmission de ce contenu n'est pas réservée au personnel enseignant.

## Durée du contenu en éducation à la sexualité

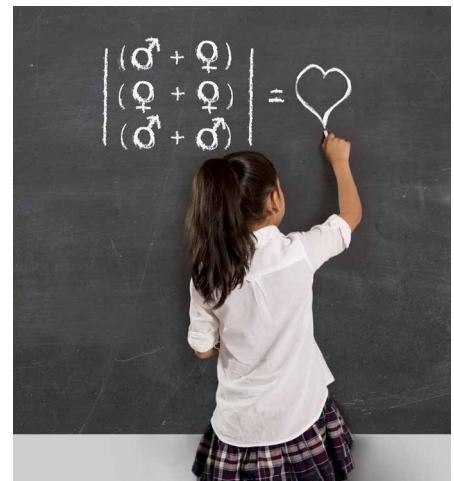
Les contenus se déploient différemment en fonction du niveau des élèves (voir le tableau ci-dessous). Veuillez noter que le «caractère» signifie l'obligation pour l'école de transmettre le contenu associé au niveau.

Niveau	Durée	Caractère
Préscolaire	5 heures	Facultatif
Primaire	5 heures	Obligatoire
Secondaire	15 heures	Obligatoire

## Allocation supplémentaire

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec (MEES) a prévu deux nouvelles allocations afin de dégager des ressources pour que des personnes puissent agir comme responsables de l'éducation à la sexualité dans leur milieu. Ces allocations sont déployées comme suit:

- 25 000\$ ajoutés au budget de fonctionnement de la Commission scolaire de Laval (CSDL);
- 1000\$ ajoutés au budget de chaque école.



## Qui peut transmettre ces contenus?

Selon le Ministère, le contenu peut être offert par les intervenants suivants:

- Personnel enseignant;
- Personnel scolaire: professionnels de l'école (psychoéducatrice ou psychoéducateur, animatrice ou animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire, intervenante ou intervenant social, personne formée en sexologie, etc.)
- Collaborateurs de l'école: infirmière scolaire, personnel du réseau de la santé et des services sociaux, etc.

# LES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, PAS D'URGENCE! (SUITE)

Comment se décide qui sera la personne qui transmettra les contenus d'éducation à la sexualité?

Le processus pour décider quels intervenants transmettront le contenu d'éducation à la sexualité est le suivant:

1. La direction doit procéder à la consultation de l'équipe enseignante par le biais du Conseil de participation enseignante (CPE). Les représentantes et les représentants au CPE doivent s'enquérir de l'opinion de leurs collègues de travail pour rendre leur avis. Par la suite, le CPE et la direction élaborent des propositions qui seront par la suite présentées au Conseil d'établissement (CÉ) pour approbation (entente locale 4-8-11).

Ex.: Les enseignantes et les enseignants peuvent soumettre une proposition afin que le contenu en éducation à la sexualité soit transmis par un membre du personnel enseignant, par un professionnel (psychoéducateur, travailleur social ou autre) ou par un professionnel de la santé assigné à l'établissement (infirmière, sexologue ou autre).

2. La direction présente la proposition élaborée par le CPE au Conseil d'établissement pour adoption (LIP art. 85 et 86). Cette proposition ne peut pas être modifiée par le CÉ. Elle est adoptée ou refusée.

Si le CÉ décide de ne pas adopter la proposition enseignante, la direction devra retourner au CPE pour l'inviter à faire une nouvelle proposition à être présentée au CÉ et cela jusqu'à ce qu'il y ait approbation.



## Choisir de ne pas alourdir notre tâche d'enseignement

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) invite les équipes enseignantes à élaborer des propositions qui n'occasionneront pas une plus grande surcharge de travail aux enseignantes et aux enseignants déjà pleinement occupés par leur enseignement régulier.

À cette fin, pourquoi ne pas proposer l'utilisation du personnel professionnel ou de collaborateurs du CLSC pour transmettre ce contenu. Ce choix permettrait de redonner à ces catégories de personnel un rôle qui se prête à leur profil d'emploi. Trop souvent les enseignantes et les enseignants ont fait les frais des coupures de service en étant utilisé comme palliatif au manque de ressources professionnelles. C'est assez! Il est temps de remettre à César ce qui lui appartient. La tâche du personnel enseignant est déjà trop lourde. La cour est pleine, n'en ajoutons plus!

## Un choix collectif et ses impacts individuels

Il importe de spécifier que c'est collectivement que vous aurez à vous prononcer pour proposer les modalités de transmission du contenu en éducation à la sexualité. **Ce choix n'est pas individuel.** Autrement dit, vous serez tenu de transmettre le contenu s'il en est décidé ainsi par l'équipe-école et le conseil d'établissement. C'est pour cela qu'il importe d'exprimer votre opinion lors de la consultation, car après, il sera trop tard.

# LES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, PAS D'URGENCE! (SUITE)

## En savoir plus

Le MEES a publié un dossier sur l'éducation à la sexualité que vous pourrez retrouver à l'adresse suivante:  
<http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/dossiers/education-a-la-sexualite>.

Instruction annuelle 2018-2019-La formation générale des jeunes: l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire: [http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-DFGJ-2018-2019.pdf](http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Instruction-annuelle-DFGJ-2018-2019.pdf)

Pour toute information supplémentaire ou pour clarifier des situations problématiques, veuillez communiquer avec Pierre Morin, au bureau du SERL, au 450 978-1513.

## RAPPEL

- Le contenu est facultatif pour le préscolaire;
- Il doit y avoir consultation au CPE car il revient à l'équipe-école de faire une proposition sur qui transmettra les contenus d'éducation sexuelle dans votre école;
- Aucun membre du personnel enseignant n'est obligé d'enseigner les contenus si les normes et modalités ne le prévoient pas.
- Aucune formation ne peut être imposée à une enseignante ou à un enseignant pour ensuite l'obliger à enseigner les contenus.

## LA NOUVELLE AUTONOME



Le journal de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), l'*Autonome*, a évolué depuis sa création et a récemment subi quelques transformations. La récente mouture revampée s'appellera *La nouvelle autonome* et ne sera maintenant disponible qu'en version électronique.

Pour la consulter vous n'avez qu'à visiter le site de la FAE à l'adresse [lafae.qc.ca](http://lafae.qc.ca) et cliquer sur le lien *La nouvelle autonome*.

*La nouvelle autonome* est le véhicule utilisé par la FAE pour informer les membres des syndicats affiliés des dossiers nationaux et des activités de la Fédération.

Vous pouvez aussi choisir de la recevoir automatiquement en vous inscrivant à l'infolettre de la Fédération, toujours à la même adresse.

# Projets éducatifs: consultation à venir



La Commission scolaire de Laval (CSDL) a adopté dernièrement son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

**Dorénavant**, chaque école devra adapter son projet éducatif afin qu'il réponde aux exigences édictées au PEVR de la CSDL.

Pour y parvenir, chaque établissement devra consulter son personnel enseignant. C'est par le biais du Conseil de participation enseignante (CPE) que devra se dérouler le processus de consultation prévu à l'article 4-8.00 de l'entente locale.

La direction pourrait, si elle le souhaite, mettre sur pied un sous-comité sur ce sujet afin d'alimenter la réflexion du CPE. Il est possible que la direction de votre école ait déjà démarré ce processus de consultation.

Afin de répondre aux besoins des enseignantes et des enseignants, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) offrira une formation aux personnes déléguées qui leur permettra de s'outiller pour bien informer et représenter leurs collègues lors du processus de consultation.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Pierre Morin, responsable du Comité général de consultation (CGC).

# Normes minimales de température dans les locaux de classe

Avec les temps froids, l'ajustement des systèmes de chauffage des établissements de la Commission scolaire de Laval (CSDL) cause parfois des variations de température dans vos classes.

Le *Règlement sur la qualité du milieu de travail* prévoit des normes minimales de température :

Normes minimales de température :

20°C classes et bureaux;

19°C pour le travail léger en position assise en laboratoire ou en atelier;

17°C pour le travail léger en position debout en laboratoire ou en atelier;

16°C gymnases (travail moyen en position debout).

Si ces températures ne sont pas respectées, avisez immédiatement la direction de l'établissement. Elle devra corriger la situation ou prévoir une assignation dans un autre local où les normes de température seront respectées.

**À défaut**, vous pouvez individuellement exercer un droit de refus en suivant ces étapes:

1. Transmettez un avis formel et préalable à la direction;
2. Assurez la sécurité de votre groupe d'élèves;
3. Demeurez à la disposition de la direction.

**Avant d'exercer un droit de refus ou pour toute question, veuillez communiquer avec Micheline Roby, responsable SST, au 450 978-1513.**

# AVIS DE RECHERCHE: ENSEIGANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

Le comité paritaire de l'encadrement des stagiaires est à la recherche d'enseignantes et d'enseignants associés pour accueillir des stagiaires dans les champs d'enseignements suivants:

- Préscolaire;
- Accueil et francisation;
- Français;
- Mathématique.



Conformément à l'annexe E de l'entente locale, toute enseignante et tout enseignant qui souhaite devenir enseignante ou enseignant associé doit répondre aux critères suivants:

1. Avoir choisi d'être enseignante ou enseignant associé;
2. Détenir un brevet d'enseignement;
3. Posséder minimalement 5 ans d'expérience en enseignement;
4. Être une ou un employé permanent.

Pour poser votre candidature, vous devez remplir la fiche de demande incluse dans le guide administratif *Formation pratique à l'enseignement*.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Guylaine Martel au 450 978-1513.

## COLLOQUE PÉDAGOGIQUE DU SERL: RÉSERVEZ LE 24 JANVIER À VOTRE AGENDA

Le 24 janvier 2019 se tiendra, au Château Royal, la 5<sup>e</sup> édition du Colloque pédagogique du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL). C'est sous le thème *Enseigner: une fierté de cultiver le savoir* que se dérouleront les activités. Le syndicat profitera également de cette occasion pour souligner les 20 ans du SERL.

### De la grande visite

Lors de cette édition, le SERL aura le bonheur de vous présenter la prestation d'un artiste engagé et accompli: Émile Proulx-Cloutier. Acteur chouchou du petit écran, bien connu pour sa participation à plusieurs télérromans et séries, il poursuit, en parallèle, une carrière d'auteur-compositeur-interprète. C'est avec plaisir qu'il a accepté notre invitation.

crédit: Véro Boncompagni



### Entente avec la CSDL

Le colloque se tiendra lors d'une journée pédagogique commission scolaire. La CSDL a convenu avec le Syndicat qu'il n'y aurait aucune formation à l'horaire lors de cette journée afin de permettre aux enseignantes et aux enseignants qui le désirent d'assister au colloque. Voilà une raison de plus de s'inscrire à cet événement rassembleur!

# DEMANDES DE SUPPLÉANCE: LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE EST TOUJOURS EN VIGUEUR

Veuillez prendre note que le Service des ressources humaines a confirmé au SERL que les demandes de suppléance, au primaire, adressées au Service de suppléance peuvent se faire de deux façons:

1. Par l'envoi du formulaire conçu à cette fin par ce service

OU

2. Par téléphone au 450 662-7000:

- **Secteur 1 (Ouest) : poste 1166**
- **Secteur 2 (Est) : poste 1169**



## C'EST PARTI POUR LES CONCOURS DU MOUVEMENT HÉROS!



De nouveau cette année, nous vous invitons à participer aux deux concours du mouvement héros avec vos élèves.

1. *Tous héros et responsables pour notre planète* met l'accent sur l'écocitoyenneté. Mener un projet ou une action, avec un élève, en groupe classe ou école, permettra à vos élèves de

prendre conscience de leurs choix de consommation et les aidera à répondre à leurs besoins de façon plus responsable. En plus d'une certification héros, les prix offerts incluent des bannières pour les classes et les écoles gagnantes de même que des prix d'une valeur totale de 5000 \$. Plus d'une dizaine de prix sont remis chaque année. Pour vous donner des idées de projet, consultez la liste d'activités proposées: <https://bit.ly/2QkHVw3>.

2. *La grande rédaction* s'adresse aux élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, de l'Éducation des adultes et celles et ceux inscrits dans un parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE). Le thème retenu est «la qualité de l'information à l'ère des médias sociaux». Vos élèves sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur le phénomène des fausses nouvelles. Un jury de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) sélectionnera les textes gagnants. Plusieurs prix sont offerts dont un stage de deux jours au quotidien La Presse, une publication et un abonnement au journal Le Devoir ou encore une formation intensive de trois jours avec Amnistie Internationale. Profitez-en pour préparer vos élèves en leur proposant une formation offerte dans les écoles pour lutter contre la désinformation intitulée: **#30 secondes avant d'y croire** que vous pourrez retrouver à l'adresse suivante: <https://30secondes.org/>

Les deux concours se déroulent jusqu'au 29 mars 2019. Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au [www.lafae.qc.ca/heros](http://www.lafae.qc.ca/heros) ou encore sur la page Facebook «Mouvement héros – FAE».

# MANIFESTATION



**DATE ET HEURE:**  
Samedi 10 novembre 2018 de 14 h à 16 h  
**DÉPART:**  
de la *Place des Festivals*  
( métro Place des Arts) à 14 h 15

L'événement sera festif et familial. Parlez-en autour de vous! Conseil d'ami: Prenez le transport en commun pour vous y rendre. En plus, c'est écolo!

À Montréal, ce sera la 5<sup>e</sup> grande marche pour réaffirmer une réelle préoccupation collective envers l'environnement qui se tiendra avant l'entrée en fonction de la 42<sup>e</sup> législature du Québec (qui aura lieu le 13 novembre) afin d'envoyer un message fort au nouveau gouvernement.

Depuis le 15 septembre, d'autres marches ont eu lieu aux quatre coins du Québec. Le mouvement est maintenant panquébécois: les préoccupations environnementales sont partagées par des citoyennes et des citoyens de toutes les régions et de tous les âges.

Il y a eu 90 morts liées aux canicules cet été au Québec ainsi qu'une multiplication des tornades, des inondations et des sécheresses. Un nouveau rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), composé des plus grands scientifiques spécialistes du climat, nous informe que le monde entier doit être carboneutre d'ici 2050. Et que font nos gouvernements?

## Les demandes envers les élus sont claires:

1. Reconnaître que l'urgence climatique et la protection de la biodiversité sont les plus grands défis de notre époque et sensibiliser l'ensemble de la population à ce sujet.
2. Développer un plan climatique qui respecte les cibles exigées par le GIEC, c'est-à-dire réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) de 45% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 2010) et les éliminer complètement d'ici 2050. Présenter à la population un rapport annuel détaillé sur l'atteinte de ces cibles.
3. Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.
4. Le collectif citoyen *La planète* s'est invité dans la campagne à rappelé que nous sommes collectivement responsables de l'environnement, que des solutions existent déjà et qu'il y a urgence de présenter un programme cohérent pour préserver notre milieu de vie.

**Soyons nombreux à marcher ensemble. C'est la force du nombre qui fait la différence!**

# SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE (SPEP)

Du 4 au 11 octobre dernier, avait lieu la 9<sup>e</sup> édition de la Semaine pour l'école publique (SPEP) organisée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Le slogan de cette année était: *Notre école publique, on l'aime!*.

## Visite du porte-parole à Compétences 2000



Philippe Laprise entouré de Murielle Lambert, Nathalie Brosseau et Nathalie Milette, enseignantes en Mode et confection de vêtements sur mesure

Mode et confection de vêtements sur mesure ont accueilli cet invité. Des représentantes et des représentants du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) notamment le président, Guy Bellemare étaient également présents pour l'occasion.



Richard Bernier, enseignant en mécanique de véhicules légers au Centre de formation Compétences-2000, donnant à Philippe Laprise une démonstration du nouveau logiciel utilisé au centre.



Semaine pour  
**L'ÉCOLE  
PUBLIQUE**

LE FEU DE L'ALLIANCE

## Quiz de la FAE : une gagnante de Laval!

Un quiz pour souligner cette semaine a été organisé par la FAE. Mme Jamal Kanaan, enseignante au Centre de formation Les Berges, est l'une des heureuses gagnantes. Chaque élève recevra une carte-cadeau d'une valeur de 30\$.

## Activité sociale du SERL

Dans le cadre des activités de la SPEP et pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants du 5 octobre, le SERL a tenu, comme le veut la tradition, son activité sociale de type «4 à 7» tenue à la Cage-Brasserie sportive. Les enseignantes et les enseignants ont, une fois de plus, répondus nombreux à l'invitation du Syndicat. C'est un moment précieux pour fraterniser tout en soulignant la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants ainsi que la fin de la SPEP.

Une vidéo des activités de la SPEP est disponible en cliquant sur le lien suivant: <https://www.youtube.com/watch?v=ZTLHLYYMld8&feature=youtu.be>.

Des membres du Conseil d'administration étaient présents pour accueillir les membres du SERL.



Guylaine Martel, Micheline Roby, Jamal Kanaan, Guy Bellemare, Pierre Morin, Natalie Chaho, Jennifer Gagnon

# CONSEIL DES COMMISSAIRES: LE CAUCHEMAR DES SÉANCES D'OCTROI DE CONTRAT D'AOÛT 2018 DÉNONCÉ

La vice-présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL), madame Jennifer Gagnon s'est présentée à la réunion du Conseil des commissaires du 26 septembre dernier, afin d'intervenir au sujet du déroulement des séances d'octroi de contrat du début de la présente année scolaire. Lors de cette sortie remarquée, elle était accompagnée du président, de membres du conseil d'administration ainsi que de plusieurs membres du SERL.

Lors de la période de questions du public, elle a vivement dénoncé l'organisation déficiente ainsi que le déroulement chaotique des séances d'octroi de contrat. Elle a souligné le fait que l'état de désorganisation du Service des ressources humaines avait engendré des retards inacceptables et des dommages au personnel enseignant présent.

Les commissaires ont reçu les doléances de la vice-présidente qui a relaté de manière détaillée les faits relatifs à ces rencontres d'octroi de contrats tout en exigeant de la commission scolaire qu'elle fournisse réparation aux enseignantes et aux enseignants touchés. Elle a précisé que des griefs ont été déposés en ce sens.

La présidente de la Commission scolaire de Laval (CSDL), madame Louise Lortie, s'est excusée auprès des représentantes et des représentants syndicaux et du personnel enseignant pour les désagréments subis tout en affirmant qu'elle veillerait à ce qu'une telle situation ne se répète pas. Toutefois, elle s'est bien gardée de dire comment elle allait s'y prendre. Elle ne s'est pas avancée sur la possibilité d'indemniser les enseignantes et les enseignants pour les dommages subis et s'est contentée de déferer les réponses en précisant qu'elle saurait trouver les forums appropriés pour répondre à nos questions.

Le SERL continuera ses démarches pour obtenir réparation et tiendra ses membres informés des développements dans ce dossier.



Le texte de l'intervention du SERL et la lettre d'excuses de la CSDL du 5 octobre 2018 sont disponibles en cliquant sur les liens ci-dessous:

[Le texte de l'intervention](#)

et

[Lettre d'excuse ici](#)



# ENGAGEMENT ÉLECTORAUX DE LA CAQ: GARDONS L'OEIL OUVERT

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) invite ses membres à prendre connaissance des engagements pris par la Coalition avenir Québec (CAQ) lors de la dernière période électorale. C'est avec intérêt que notre organisation suivra les actions du premier gouvernement de cette formation politique. Il ne reste qu'à espérer que le nouveau ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), monsieur Jean-François Roberge, sera à la hauteur des défis qui l'attendent. Souhaitons qu'il continuera de se rappeler qu'il était enseignant il n'y a pas si longtemps...



Jean-François Roberge

## Services aux élèves

- **Embaucher** des centaines de **professionnels** et adopter un plancher de services par tranche de 1000 élèves.
- Limiter le nombre d'**EHDAA** en classes ordinaires et ouverture de nouvelles classes spécialisées.
- Étendre la **maternelle** 4 ans gratuite, mais non obligatoire, pour tous les enfants.
- **Embaucher** davantage de **personnes conseillères en orientation**.
- Financer les **fournitures scolaires** jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant.
- Allouer cinq millions de dollars de plus par année pour mettre à niveau les **bibliothèques scolaires**.

## Programmes et organisation scolaire

- Faire passer de 30 % à 50 % le nombre d'étudiants qui optent pour la **formation professionnelle** ou technique à la sortie du secondaire.
- Rendre l'école obligatoire jusqu'à **18 ans**.
- Abolir les cours **d'éthique et culture religieuse** au primaire.
- Instaurer, dans un maximum d'écoles où cela est applicable, au moins un groupe qui suit un **programme enrichi** ou d'éducation internationale.
- Intégrer des cours **d'éducation sexuelle** enseignés par des personnes ayant les qualifications professionnelles requises pour le faire.
- Rendre obligatoires au primaire les **récréations** d'au moins vingt minutes l'avant-midi et l'après-midi.
- Assurer deux **sorties culturelles** par année pour chaque élève.

## Gouvernance et financement

- Abolir les **commissions scolaires** et créer des centres de service.
- Éliminer des **élections scolaires**.
- Appliquer uniformément le plus bas taux de **taxation scolaire** à l'échelle du Québec (baisse de 700 M\$).
- Confier davantage de pouvoirs aux **conseils d'établissement**.
- Donner des pouvoirs décisionnels au **comité de répartition des ressources**.
- Renforcer les pouvoirs du **protecteur de l'élève** et nommer un protecteur de l'élève national.
- Renforcer les pouvoirs des **directions d'école**.
- Encadrer et limiter le pouvoir de **facturation** des commissions scolaires, plafonner les coûts reliés au transport scolaire et aux services de garde en milieu scolaire et limiter la marge de manœuvre des commissions scolaires.
- **Infrastructures** : Mettre en œuvre un plan global de rénovation à long terme de l'ensemble des bâtiments scolaires afin que ceux-ci correspondent aux normes architecturales les plus élevées de développement durable et qui favorisent un milieu de vie de qualité pour les élèves et le personnel.
- Donner plus de flexibilité aux écoles qui voudront proposer des changements majeurs au **calendrier scolaire**, tout en respectant le nombre de jours obligatoires.

# ENGAGEMENT ÉLECTORAUX DE LA CAQ: GARDONS L'OEIL OUVERT (SUITE)

## Condition enseignante et formation

- Reconnaître par voie législative le **statut d'expert** de l'enseignant(e).
- Créer des postes d'**enseignant(e)s émerites**.
- Réintégrer le personnel **conseiller pédagogique** dans le corps professoral tout en maintenant leur fonction.
- Affecter trois des vingt journées pédagogiques à la **formation continue** obligatoire.
- Augmenter le **salaire** d'entrée à 50 000 \$ en éliminant les quatre premiers échelons.
- Assigner un mentor à chaque enseignant(e) de moins de cinq ans d'expérience dans le cadre d'un programme d'**insertion professionnelle**.
- Rehausser les **critères d'admission** des nouveaux étudiants en enseignement.
- Limiter à trois le nombre de reprises du **TECFÉE**.
- Augmenter le nombre de professeurs(e) dans les **facultés des sciences de l'éducation**.
- Entamer un dialogue avec l'ensemble du corps enseignant avec l'objectif d'instaurer un **ordre professionnel des enseignants**.
- Revoir à la hausse les **conditions salariales** et les **conditions d'accès à la permanence** afin de rendre la profession enseignante plus attrayante et compétitive.

## Autres

- Créer un Institut national d'excellence en éducation.
- Favoriser la participation des **parents** et des grands-parents dans l'encadrement et l'animation des activités parascolaires.
- Encourager l'offre de service des **activités extrascolaires** en bonifiant le soutien financier des fédérations sportives et associations culturelles.

# FAIRE RESPECTER SA PÉRIODE DE REPAS

L'entente locale stipule que l'enseignante ou l'enseignant a droit à la période de repas suivante:

- **Préscolaire et primaire:** 75 minutes qui peut être réduite à 50 minutes seulement après entente entre la commission et le syndicat (clause 8-7.05.01);
- **Secondaire:** au moins 50 minutes. La période doit débuter entre 10 h 45 et 13 h (clause 87.05.01);
- **Éducation aux adultes:** 60 minutes à moins d'entente différente entre la commission et le syndicat (clause 11-10.06 c.c.);
- **F.P.:** au moins 50 minutes. La période doit débuter entre 10 h 45 et 13 h (clause 13-10.02).

## Rappel

- Pour modifier les périodes de repas, **il doit y avoir entente entre le syndicat et la commission**.
- Aucune enseignante, ni aucun enseignant ne doit être obligé de travailler durant la période de repas.
- L'employeur ne peut pas vous convoquer à une rencontre durant cette période.



# BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE: LA FAE REMET DES BOURSES À DEUX ÉLÈVES



La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a remis une bourse à chacune des deux lauréates, en présence des personnes déléguées, rassemblées pour l'occasion. Cet événement soulignait également le 5<sup>e</sup> anniversaire de cette bourse remise chaque année depuis 2014. Félicitations aux lauréates Kim Heyneman et Roxanne Roy. C'est un jury, composé des membres du Comité des femmes, qui a choisi les deux étudiantes, qui reçoivent chacune une bourse de 2 000\$. Elles sont récompensées pour leurs efforts et leur détermination à poursuivre leurs études, malgré des parcours parsemés d'épreuves.

Kim est mère d'un enfant âgé de 16 ans. Elle a su surmonter de nombreuses difficultés personnelles et familiales. Au cours des dernières années, elle a repris avec brio sa vie en main et elle est maintenant à quelques mois d'obtenir son diplôme. Merci à Jean-Michel Boucher, enseignant au département de dessin du bâtiment, qui a appuyé la candidature de la lauréate. Bravo Kim!



Roxanne est maman de deux jeunes enfants. Elle a su surmonter de nombreuses difficultés familiales et scolaires. Elle est un exemple de résilience et de détermination. Son objectif est d'avoir son propre salon de coiffure. Merci à Chirine Chenouda, enseignante de français, qui a appuyé la candidature de la lauréate. Bravo Roxanne!

## LA PROPORTIONNELLE, C'EST MAINTENANT!

Lorsque vient le moment de se pencher sur les résultats électoraux, la réforme du mode de scrutin revient à l'ordre du jour des discussions, car force est de constater que le système actuel n'est pas toujours représentatif. Le mode de scrutin actuellement utilisé au Québec et au Canada est de type majoritaire uninominal à un tour. Celui-ci fait en sorte qu'une minorité de personnes élit des gouvernements majoritaires qui détiennent 100% des pouvoirs.

En juin 2016, le Congrès de la FAE a pris position sur ce sujet en affirmant que «La population et la société civile doivent disposer de plus de pouvoirs démocratiques». Pour y arriver, il est important, entre autres, d'instaurer un modèle électoral plus représentatif, qui inclut un mode de scrutin proportionnel.

Si vous croyez que le mode de scrutin doit être modifié, vous pouvez appuyer la campagne *Chaque voix compte* du Mouvement Démocratie Nouvelle (MDN) en signant la pétition, en ligne sur le site [www.democratienouvelle.ca](http://www.democratienouvelle.ca) ou directement sur le site [www.chaquevoixcompte.com](http://www.chaquevoixcompte.com).



## NOUS JOINDRE

Lisez le nouveau Fer de lance en ligne au

[www.sregionlaval.ca](http://www.sregionlaval.ca)

[www.facebook.com/sregionlaval](https://www.facebook.com/sregionlaval)



**Vous désirez recevoir le Fer de lance par courriel?**

Faites-nous parvenir votre adresse personnelle :

[reception@sregionlaval.ca](mailto:reception@sregionlaval.ca)

**Syndicat de l'enseignement de la région de Laval**

1717 rue Fleetwood

Laval (Québec) H7N 4B2

450 978-1513

Heures d'ouverture | lundi au jeudi | 8 h - 17 h

| vendredi 8 h 15 - 12 h | 13 h 15 - 15 h 30